

INSCRIPTION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE ARTS ET DESIGN (MSAD) (2^e filière)

Nom : _____ Prénom : _____ nBDS : _____
(à remplir par l'ECG)

Date de naissance : _____

Adresse : _____ NPA et Localité : _____

Téléphone mobile : _____ Téléphone fixe : _____

Adresse e-mail personnelle : _____

Année d'obtention du certificat ECG : _____

Je souhaite me présenter au concours d'admission d'une deuxième filière en MSAD pour la rentrée 2024-2025 et je certifie avoir pris connaissance des conditions d'admission ci-dessous.

Deuxième choix de filière de préspecialisation de la passerelle propédeutique art & design au CFP Arts (à suivre pendant l'année de maturité) :

ARTS : arts visuels (+ cinéma)

DESIGN : architecture d'intérieur communication visuelle (+ illustration)

design mode design produit/bijou et accessoire

Une inscription au concours d'une deuxième filière implique de remplir deux questionnaires en ligne, de réaliser deux exercices créatifs et de se présenter à deux entretiens.

Je m'engage à répondre au questionnaire en ligne et à confirmer mon inscription au CFP Arts d'ici au vendredi 8 mars 2024, pour chacune des deux filières

Conditions d'admission en maturité spécialisée arts et design (MSAD) :

- ✓ Obtention du certificat de culture générale option arts et design, avec une moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle ;
- ✓ Réussite du concours d'admission en passerelle propédeutique art & design du CFP Arts dans l'une des cinq filières pré-spécialisées :
 - architecture d'intérieur ;
 - arts visuels (+ cinéma) ;
 - communication visuelle (+ illustration) ;
 - design mode ;
 - design produit/bijou et accessoire.

La vérification de l'admissibilité des élèves en MS sera effectuée en fin d'année par l'établissement. Il appartient aux élèves de prévoir un projet de formation alternatif en cas de non-admission.

Une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

Ce formulaire est à rendre à l'ECG au plus tard le 8 mars 2024, 17h.

Si vous avez déjà obtenu votre certificat ECG, veuillez le transmettre selon les indications communiquées par votre école, au plus tard à la même date.

Date :

Signature :